

POINT 2 – NOTE

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

=====

Le Budget Primitif 2025 du CCAS, conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du précédent Conseil d'administration, est un budget qui témoigne de la volonté de poursuivre la politique sociale menée depuis de nombreuses années par la Municipalité.

Il se décompose, comme suit :

- en section de fonctionnement : 965 670 €
- en section d'investissement : 25 000 €.

I - Les dépenses

A. Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses s'organisent autour de 3 axes majeurs

- l'adaptation des actions menées, aux besoins sociaux de la population, dans le souci de prévenir les décrochages dans les trajectoires de vie.
- la lutte contre le non-recours aux droits et le renforcement de l'autonomie des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité.
- le renforcement de l'accompagnement afin de répondre aux besoins du plus grand nombre.

1) Prévenir les décrochages dans les trajectoires de vie

Le CCAS poursuivra ses actions à destination de tous avec **un montant de 497 425 €** d'aides diverses réparties comme suit :

- Les « *Secours d'urgence* » avec l'achat de chèques d'accompagnement (alimentaire-hygiène) pour un montant de **110 000 €**.
- Les « *Aides* » pour un montant **252 675 €**, composées :
 - des allocations mensuelles et chauffage versées sous conditions de ressources aux seniors pour un montant de 236 375 €,
 - de l'aide « jeune sport culture » pour un montant de 13 000 € à destination des enfants jusqu'à 18 ans révolus,
 - de l'aide aux familles en tranche A du quotient familial de la Caisse des Ecoles pour les séjours organisés par la Ville pour un montant de 3 000 €,
 - de l'aide « sinistre » pour un montant de 300€.

- Les « *autres secours* » s'élèvent à **121 500 €** et sont composés :
 - des aides diverses (34 000 €), aides aux loyers (55 000 €), aides à la santé (3 500 €), aide à l'énergie (18 000 €) pour un total de 110 500 €,
 - des aides à destination des familles pour 8 700 € avec l'aide cantine (4 500 €), l'aide centre de loisirs (1 200 €), l'aide crèche (400 €), l'aide séjour (2 600 €),
 - des aides aux personnes en situation de handicap pour un montant de 300 € (hors matériel),
 - des aides « jeunes » (2 000 €) .
- **4 000 €** seront prévus afin de répondre aux appels à projet handicap des Vincennois.
- **9 250 €** seront provisionnés afin de soutenir les associations dans leurs projets d'aide handicap.

2) **Lutter contre le non recours aux droits et renforcer l'autonomie des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité**

En complément de l'accompagnement des travailleurs sociaux et des agents du CCAS qui instruisent des dossiers pour le compte du Département, le CCAS met également en place un certain nombre de dispositifs, en partenariat avec des associations spécialisées. Ces partenariats s'élèveront à un **montant global de 21 860 €**.

Ainsi, en 2025, le Centre communal d'action sociale reconduit sa collaboration avec l'association **Crésus-Ile de France** pour l'organisation de permanences afin d'aider les Vincennois en grande difficulté budgétaire et, le cas échéant, de les accompagner dans la constitution d'un dossier de surendettement. Cette collaboration s'élève à **3 060 €**.

La permanence de **ADIL 94** (Association départementale d'information sur le logement dans le Val-de-Marne) sera poursuivie afin de permettre aux Vincennois de connaître leurs droits lors des procédures d'expulsion mais aussi pour leur apporter une aide dans leurs relations avec leurs bailleurs. Un montant de **5 000 €** sera provisionné pour l'année 2025.

Le CCAS poursuivra également son partenariat avec l'association **Entraide et Partage** à qui il est délégué, par convention, la domiciliation des personnes sans domicile stable afin de leur permettre le maintien de leurs droits, pour un montant de **13 800 €**.

3) **Renforcer l'accompagnement afin de répondre aux besoins du plus grand nombre**

Maintenir le lien social et permettre aux personnes de participer à diverses activités, particulièrement dans la période actuelle, font partie des missions qui incombent aussi au CCAS.

Ainsi, **un budget prévisionnel de 120 970 €** permettra au CCAS de proposer un large programme d'animations telles que

- les sorties culturelles pour **16 000 €** et les déjeuners des seniors pour **2 070 €**,
- l'achat de colis de Noël pour **41 500 €**,

- les animations organisées tout au long de l'année (4 700 €), les cafés philo (3 300 €), la sortie promenade de printemps (49 200 €) pour un montant global de **57 200 €**,
- La fête des seniors qui se déroulera en octobre 2025 pour un montant de **4 200 €**.

Des actions spécifiques, à destination des plus démunis ou des personnes porteuses d'un handicap, seront également proposées **pour un montant de 23 400 €**. Parmi celles-ci :

- les « *Achat d'études, prestations de services* » pour **21 900 €**
 - le financement d'un séjour pour 40 seniors, avec une priorité donnée aux personnes non imposables leur permettant de voir d'autres horizons et parfois de rompre avec la solitude le temps d'une semaine. Cette action, organisée en partenariat avec l'ANCV, permet la prise en charge par cette dernière d'une partie du coût du séjour pour 30 personnes non imposables, le CCAS se substituant à l'ANCV pour les autres personnes non imposables qui souhaiteraient s'inscrire à ce séjour,
 - la prise en charge financière des ateliers organisés au Conservatoire municipal par Mme Crosse, art thérapeute, pour des enfants souffrant d'handicap ou de polyhandicap,
 - la mise à disposition du Vincennes information sous forme audio à partir d'un lien sur le site de la Ville pour les personnes malvoyantes mais aussi tous les vincennois.
- les « *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* » antenne exclusion pour **1 500 €**
 - la participation au « Noël des enfants » des familles fréquentant l'épicerie solidaire de la Croix rouge,
 - la participation à d'autres projets associatifs.

4) **Autres dépenses de fonctionnement**

Les autres dépenses de fonctionnement, d'un montant global de **302 015 €**, concerneront :

- les actions de sensibilisations aux violences intrafamiliales pour un montant de **2 600 €**,
- l'assurance responsabilité civile du CCAS et l'assurance fonctionnelle de ses administrateurs pour un montant de **550 €**,
- le reversement à la Ville des salaires, proratisés, des agents de la Ville travaillant pour le CCAS à hauteur de **270 000 €**,
- le financement des transports pour les sorties à la journée, le voyage ANCV et la promenade de printemps qui s'élève à un montant global de **23 600 €**,
- les différentes adhésions à hauteur de **2 815 €** pour :
 - Culture du Cœur permettant de proposer, à un public isolé et suivi par les assistantes sociales, des places de spectacle gratuites (120 €),
 - le Boulodrome du Pavillon Armand (180 €) afin de permettre aux seniors de partager une activité en plein air,
 - l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) 1 965 €,

- la plateforme Maximilien permettant les appels d'offres des marchés publics (550 €).
- les « *services bancaires et assimilés* » les « autres charges exceptionnelles » et pour un montant total de **600 €**,
- les charges supports aux différentes actions pour **1 850 €** *interprétariat, alimentation, petits matériels, autres fournitures, frais d'insertion, SACEM.*

B. Les dépenses d'investissement

Ces dépenses sont exclusivement composées des prêts à taux zéro qui bénéficient d'une inscription budgétaire de **25 000 €** en 2025.

Rappelons que ce dispositif a pour objectif d'agir préventivement afin d'éviter que certaines personnes ne basculent définitivement vers une situation de surendettement et/ou d'exclusion.

II - LES RECETTES

A. Les recettes de fonctionnement

1) La subvention de la Ville

En 2025, la subvention municipale sera reconduite pour un montant de **910 000 €**.

2) La participation du Département

La participation du Département, en 2025, est estimée à 3 440 €. Cette participation est une compensation pour les différents dossiers instruits par le CCAS pour le compte du Département (FSE, aides légales,) ainsi que la subvention versées suite aux appels à projet déposés auprès de la conférence des financeurs pour les animations seniors.

3) Les participations des seniors

Avec une offre d'animations maintenue (sorties à la journée, déjeuner des seniors dans les résidences autonomie, séjour ANCV, Fête des seniors...), les participations attendues sont estimées à 25 930 €.

4) Le remboursement des chèques d'accompagnement perdus, périmés Millésime 2024

Ce remboursement est évalué pour 2025 à 15 000 €.

5) La dotation du SIPPEREC

Cette dotation s'élève pour 2025 à 11 300 € (remboursement de la seconde enveloppe de 2024 + l'année 2025) et a pour objectif d'aider les familles en difficulté à payer leurs frais d'électricité.

B. Les recettes d'investissement

Les ressources d'investissement sont exclusivement constituées des remboursements des prêts d'honneur attribués les années précédentes et s'élèvent à 25 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'adopter le budget primitif 2025 tel que présenté dans le document budgétaire joint à la présente note.